

CHARTRE DU BASKETTEUR majeur Loisirs (FFBB ou FSGT)

En prenant une licence au B.C.L.M., je m'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter la charte ci-après :

1. Engagement au club

Pour participer aux entraînements et aux rencontres, un joueur doit être officiellement qualifié pour la saison en cours pour les joueurs de l'équipe FSGT, et à jour de sa cotisation.

2. Respect du matériel et des installations

Les installations et le matériel (ballons, équipement textile,...) mis à la disposition des licenciés doivent être respectés. Tout licencié qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition pourra faire l'objet de sanctions décidées par le bureau (remboursement, mise à pied,...).

3. Respect de la personne

Tout joueur doit respecter son entraîneur comme chaque entraîneur doit respecter ses joueurs, ces derniers doivent appliquer scrupuleusement les consignes de leur entraîneur (ponctualité et assiduité aux entraînements et aux matchs, respect des consignes de jeu, ...).

Tout licencié doit respecter ses coéquipiers et tous les membres du BCLM en toutes circonstances et ses adversaires (joueurs et public) au cours d'une rencontre ainsi que les installations des clubs où il est appelé à se rendre.

Tout licencié doit respecter l'arbitre, accepter toutes ses décisions et se soumettre à ses sanctions.

Tout manquement à ces principes pourra faire l'objet de sanctions décidées par le bureau pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

4. Aide aux festivités

En souscrivant une licence au BCLM, le licencié s'engage à contribuer à la vie du club en aidant le bureau sur 1 des 3 lotos organisés par le BCLM (mise en place, buvette, vente des cartons ou encore débarrassage). Libre à l'équipe d'organiser un planning pour répartir les contributions. Les dates des manifestations vous seront communiquées ultérieurement (toujours un vendredi soir).

5. Vie du club

Le licencié est tenu d'assister à l'Assemblée Générale du BCLM qui est un moment d'échanges et où les décisions sont prises pour la saison à venir.

Dans la mesure de ses possibilités, le joueur participe à la vie du club en venant aux manifestations et en assistant aux matchs des équipes du BCLM. Il supporte les équipes du BCLM dans le respect du jeu, des arbitres et des adversaires.

6. Engagement du BCLM

Le BCLM s'engage à fournir le matériel nécessaire pour le bon déroulement des matchs et entraînements et être le relais auprès des mairies concernant le bon fonctionnement des locaux mis à disposition.